

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 4 juin 2009, affiché le 10 juin 2009. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 27 mai 2009, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE – Jean-Claude GAILLARD – Jacques FAVRE-BRUN – André PERRIN – Nicole RICHARD – Alain BRITEL – Christophe DAVID-HENRIET – Anne-Mary FEUGIER – Frédéric GAILLARD – Marie-Rose GRANDET – Hélène JACQUET – Georges MARTINET – Raymond MATHIEU – Josy QUAGLIA – Thierry REBERE – Françoise ROY
Etaient excusés	Agnès PRUNIAUX a donné pouvoir à Marianne DUBARE Nicolas FAURE a donné pouvoir à Françoise ROY Jean-Louis PIVARD
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Hélène JACQUET Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 16 Votants : 18

Ouverture de la séance à 20 h

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2009 n'appelle aucune observation, il est accepté à l'unanimité.

Comptes administratifs 2008 – Commune – Eau – Assainissement

Jean-Claude GAILLARD précise que les soldes d'exécution de l'année 2008 ont fait l'objet d'une délibération, il présente les résultats des différents comptes budgétaires. Madame le Maire se retire et sous la présidence de Raymond MATHIEU, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les comptes administratifs.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable

André PERRIN présente le bilan de l'année 2008, il précise que les pertes en eau sont de l'ordre de 57 % pour 2009, que des analyses d'eau supplémentaires ont du être effectuées. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **acte à l'unanimité** ce rapport annuel.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

André PERRIN présente le bilan de l'année 2008 qui n'appelle aucune observation particulière. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **acte à l'unanimité** ce rapport annuel.

Comptes de gestion 2008 – Commune – Eau – Assainissement

Jean-Claude GAILLARD rappelle que les comptes de gestion tenus par le Trésorier sont conformes aux comptes administratifs tenus par la Commune en ce qui concerne les opérations de l'année 2008. Toutefois, subsiste une erreur d'1 € dans l'équilibre des prévisions budgétaires qui n'ont pas d'influence sur les résultats de l'année. En conséquence, le Conseil Municipal **statue à l'unanimité** sur l'ensemble de la comptabilité de 2008.

Budget 2009 Chaufferie

Madame le Maire précise que par délibération du 29 avril 2009, le Conseil Municipal approuvait la création d'un budget annexe à celui de la commune pour l'opération de construction de la chaufferie bois. En conséquence, elle présente ce budget qui laisse apparaître des inscriptions budgétaires uniquement en investissement, le chiffrage du fonctionnement ne pouvant être établi dans l'immédiat. Une décision modificative interviendra ultérieurement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le budget tel que présenté.

Emprunt pour financer la chaufferie

Suite à l'approbation du budget 2009, Jean-Claude GAILLARD souligne qu'aucune subvention n'est mentionnée en recettes d'investissement, en dehors des subventions relatives à l'étude de faisabilité. En effet, toutes les demandes sont en cours d'études auprès des différents organismes susceptibles de participer financièrement. Pour équilibrer ce budget, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt, pour un montant de 812 000 €.

Après consultation auprès des organismes financiers, il s'avère que la Caisse d'Epargne de Saint Genis Pouilly offre le meilleur taux (4,53 %), ainsi que la garantie de n'utiliser que les fonds nécessaires pour cette opération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Madame le maire à signer le contrat de prêt de 812 000 € à taux fixe de 4,53 % sur une durée de 20 ans, remboursable trimestriellement.

Emprunt pour financer le budget du service de l'Eau

Jean-Claude GAILLARD rappelle que ce budget a dû être équilibré par emprunt en recettes d'investissement. Il a procédé à la consultation auprès de différentes banques, la Caisse d'Epargne de Saint Genis Pouilly offre le meilleur taux d'intérêt, en l'occurrence 4,36 % sur une durée de 15 ans. Comme pour le dossier précédent, ne seront utilisés que les fonds nécessaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Madame le Maire à signer le contrat de prêt de 129 000 € à taux fixe de 4,36 % sur une durée de 15 ans, remboursable trimestriellement.

Retrait de l'immeuble de la Léchère au marché de chaufferie

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, le Syndic de la copropriété de la Léchère ayant donné un accord de principe pour être raccordée à la chaufferie bois.

Ligne de trésorerie de 200 000 €

Madame le Maire rappelle que chaque année, le Conseil Municipal délibère pour accepter la mise en place d'une ligne de trésorerie. Cette année, elle risque d'être utile vu les constructions en cours. La Caisse d'Epargne de Saint Genis Pouilly propose une ligne de trésorerie de 200 000 € à taux variable sur index EONIA + marge de 0.96 % d'une durée de 12 mois, moyennant une commission d'engagement de 200 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Madame le Maire à signer le contrat tel que présenté.

Avenant au contrat de flotte automobile

Comme chaque année, une revalorisation du contrat intervient au 1^{er} janvier de l'année, en fonction des mouvements intervenus sur le parc automobile. En conséquence, l'assurance GROUPAMA propose à la commune un avenant au contrat qui laisse apparaître un solde créditeur de 43,87 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Madame le Maire à signer l'avenant tel que proposé.

Régime indemnitaire

Vu les décrets n° 97-1223 du 26 décembre 1997, n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et n° 2003-1013 du 23 octobre 2003, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés de fixer les modalités de versement de l'IEMP (Indemnité d'exercice de mission des préfetures) IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) et IFCE (Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'instituer et de verser à la secrétaire de mairie, les indemnités susmentionnées.

Juré d'Assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 mai 2009, le Conseil Municipal est appelé à tirer au sort à partir des listes électorales une liste de six personnes qui permettra ensuite à la commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises de constituer une liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort. Jacques FAVRE-BRUN fait procéder au tirage.

Participation au transport scolaire

En 2008, la Commune a réglé une facture de transport pour les enfants qui sont allés à la Cité des Sciences à Oyonnax. Le Directeur de l'Ecole sollicite la prise en charge du transport d'un déplacement par

classe et par an, pour les prochaines années. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la prise en charge pour l'année scolaire 2009/2010 du transport dans la limite de 3 déplacements à la Cité des Sciences et **demande** au directeur de reformuler une demande chaque année.

Remise sur la location de la salle des fêtes

La salle des fêtes a été louée le week end du 31 mai par un particulier de Dortan pour un montant de 168 €. Le réfrigérateur tombé en panne dès le vendredi soir n'a pas rafraîchi les boissons et a provoqué des dégâts sur certains plats. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 17 voix Pour et 1 voix Contre** une remise de 50 % du montant de la location pour compenser le préjudice.

Schéma directeur d'eau potable

André PERRIN a reçu une offre de Bonnard & Gardel pour établir un schéma directeur d'eau potable sur la Commune de 19 600 € HT.

Par ailleurs, La DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) propose à la commune une mission d'assistance-conseil dans le cadre de la réalisation du pilotage du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cette mission s'élève à 2 906,28 € TTC, elle comprend entre autres, l'appui technique pour la définition des besoins, l'établissement du cahier des charges, le pilotage des travaux. Madame le Maire propose de travailler avec la DDAF, ce qui lui semble plus sécurisant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise avec 16 voix Pour et 2 voix Contre** Madame le Maire à signer le contrat avec la DDAF et **demande** d'être vigilant sur les délais de la mission.

Participation financière au Rugby Club

Le président du Rugby Club sollicite une aide financière pour couvrir les frais de transport occasionnés pour leur déplacement à Orange après leur victoire en 16^{ème} de finale. Les élus regrettent que le coût de ce transport ne soit pas mentionné sur ce courrier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 14 voix Pour, 2 Abstentions et 2 voix Contre** de prendre en charge la moitié de la facture de transport dans la limite de 750 €.

Questions diverses

- Dérogations scolaires : 3 familles ont sollicité une dérogation scolaire pour leur enfant. Toutefois, la Communauté de Communes d'Arinthod n'accepte pas de participer aux frais de scolarité. Madame le Maire nous informera de la suite qui sera donnée à ce dossier lors d'un prochain conseil municipal.
- Pétition : des habitants et des non habitants de la Cité ont déposé une pétition relative à la vitesse excessive dans la Cité. Une réunion aura lieu le mercredi 10 juin à 19 h 30 pour faire le point précis de leurs demandes et suggestions.
- Travaux de voirie : André PERRIN liste les différents travaux qui auront lieu sur la Commune, à savoir : Chemin des Mercières, 2^{ème} partie du chemin de la Bergère, la fin de la route de Bonaz à Sénissiat, rue Neuve et Place de la Déportation. Ces travaux sont effectués dans le cadre de l'ATESAT (assistance technique fournie par l'Etat), les 2 entreprises retenues par la commission Voirie sont la SACER et la SCREG.
- Four de Maissiat : la voûte et les murs sont abîmés, le Conseil Général ainsi que le Parc Naturel du Haut Jura peuvent financer une partie de ces travaux. Il serait intéressant de contrôler les autres fours et d'étudier l'enduit à la chaux de la chapelle de Vouais. Il sera également nécessaire de nettoyer le toit de la chapelle de Bonaz.
- Eglise : un courrier émanant de l'association diocésaine précise qu'aucune subvention ne sera versée pour la réfection de l'église.
- Dictionnaires aux élèves : la distribution aura lieu le vendredi 26 juin à 15 h 30, 28 élèves sont concernés.
- Prochain conseil municipal : il aura lieu le vendredi 3 juillet à 18 h 30.
- Bibliothèque : l'association chargée de la bibliothèque demande qui représente la commune lors des réunions. Alain BRITEL propose sa candidature, retenue à l'unanimité.
- Service Technique : l'épareuse a été livrée ce jour, les travaux de débroussaillage pourront commencer.

La séance est levée à 23 h 10.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Hélène JACQUET